

Annexe II

Séminaire régional pour les Caraïbes sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : les 70 ans de l'Organisation des Nations Unies : bilan du programme de décolonisation, tenu à Managua du 19 au 21 mai 2015

I. Organisation du séminaire

1. Le séminaire, tenu à Managua du 19 au 21 mai 2015, a consisté en cinq séances auxquelles ont participé des représentants d'États Membres des Nations Unies, de territoires non autonomes, de deux puissances administrantes et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts (voir appendice II). Il a été organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.

2. Le séminaire était dirigé par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial, Xavier Lasso Mendoza, et il a réuni les représentants des États membres suivants : Chili, Chine, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Éthiopie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne et Venezuela (République bolivarienne du). Deux puissances administrantes, à savoir la France et le Royaume-Uni, ainsi que les États ci-après ont participé en qualité d'observateurs : Algérie, Argentine, Australie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Maroc et Mexique. Le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) étaient également représentés.

3. À la 1^{re} séance, le 19 mai 2015, le Président a nommé Jaime Hermida Castillo (Nicaragua) et Alexander Volgarev (Fédération de Russie) Vice-Présidents du séminaire, et José Antonio Cousiño (Chili) Rapporteur, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du séminaire. Il a également créé un groupe de rédaction officieux et désigné le Rapporteur comme facilitateur des travaux de ce groupe.

4. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Le rôle du Comité spécial, des puissances administrantes, des gouvernements territoriaux et des autres États Membres ou acteurs concernés dans la décolonisation des territoires non autonomes dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme :
 - a) Principes établis par l'Assemblée générale concernant la conduite, au cas par cas, de processus de décolonisation, en toute liberté, conformément aux principes et pratiques de l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Veiller au cas par cas à ce que les peuples des territoires non autonomes décident de leur statut politique à venir en étant pleinement informés et avisés de toutes les possibilités politiques qui s'offrent à eux, y compris l'indépendance;

- c) S'assurer au cas par cas que toutes les initiatives politiques en rapport aux processus de décolonisation soient menées à l'abri de toute intimidation et sans ingérence extérieure et permettent aux peuples des territoires encore non autonomes d'exprimer ouvertement leurs intérêts et leurs aspirations;
 - d) Veiller au cas par cas à ce que tous les processus de décolonisation soient précédés de campagnes d'information politique adaptées et impartiales.
2. Points de vue du Comité spécial, des puissances administrantes, des gouvernements territoriaux et des autres États Membres ou acteurs concernés, ainsi que des experts et des représentants de la société civile :
 - a) Pour les territoires non autonomes de la région des Caraïbes;
 - b) Pour les territoires non autonomes de la région du Pacifique;
 - c) Pour les territoires non autonomes d'autres régions.
 3. Le rôle des organismes des Nations Unies dans la fourniture d'une aide au développement aux territoires non autonomes conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies : exposé présenté par l'Organisation des Nations Unies.
 4. Les 70 ans de l'Organisation des Nations Unies : bilan du programme de décolonisation : recommandations visant à faire progresser le processus de décolonisation.

II. Travaux du séminaire

A. Ouverture du séminaire

5. Le 19 mai 2015, le Président du Comité spécial, Xavier Lasso Mendoza (Équateur), a ouvert le séminaire et fait remarquer que c'était la Semaine annuelle de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes.

6. Également à la cérémonie d'ouverture, le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, Miguel D'Escoto, et le Conseiller du Président du Nicaragua en matière de politique étrangère, Daniel Ortega Saavedra, ont prononcé des discours de bienvenue, dans lesquels ils ont félicité le Comité spécial pour ses travaux et lui ont demandé de redoubler d'efforts en vue de parvenir à éliminer le colonialisme, observant que les progrès dans ce sens avaient stagné.

7. Le Chef du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat a donné lecture d'un message du Secrétaire général (voir appendice I), soulignant les progrès remarquables accomplis au cours des 70 dernières années vers la réalisation du programme de décolonisation et insistant sur le fait que plus de 80 nations autrefois colonisées sont désormais des États souverains Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il a encouragé le Comité spécial et les participants au séminaire à continuer sur cette voie afin de parvenir à l'élimination totale du colonialisme d'ici à 2020, dernière année de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/119.

8. Le Président a fait une autre déclaration dans laquelle il a présenté les tâches qui attendaient encore le Comité spécial.

B. Déclarations et débats^a

9. À la 1^{re} séance, le 19 mai, un expert, Sergei Cherniavsky (Ukraine), a fait un exposé sur le rôle que doivent jouer le Comité spécial et les autres acteurs concernés dans le cadre du thème global du séminaire.

10. Cet exposé a été suivi d'observations et de déclarations faites par les représentants de la République islamique d'Iran, du Nicaragua, de Cuba, de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne, de la Chine, de l'Indonésie, de l'Éthiopie, du Maroc, de l'Algérie et de la République bolivarienne du Venezuela. Des déclarations ont également été faites par un expert, par le représentant du Front Polisario occupant le siège du Sahara occidental, et par le représentant de la Nouvelle-Calédonie.

11. À la 2^e séance, le 19 mai, le statut des territoires non autonomes de la région des Caraïbes a été examiné, du point de vue des représentants de ces territoires et dans l'optique du thème du séminaire. Conrad Howell (îles Turques et Caïques) a fait une déclaration à ce sujet.

12. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, de l'Équateur, de l'Argentine, de Cuba et du Chili et par quatre experts.

13. À la 2^e séance également, le statut des territoires non autonomes de la région du Pacifique a été examiné, du point de vue des représentants de ces territoires et dans l'optique du thème du séminaire. Des déclarations ont été faites par Talauega Eleasalo Ale (Samoa américaines), Edward A. Alvarez (Guam) et Jean-Louis D'Anglebermes (Nouvelle-Calédonie), après quoi les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la France, de l'Indonésie et de Cuba ont fait des observations et des déclarations. Le représentant de Guam et un expert sont également intervenus.

14. À la même séance, les participants au séminaire ont entendu les avis d'experts indépendants au sujet de la situation des territoires non autonomes de la région des Caraïbes. Trois experts, à savoir Peter Klegg (Royaume-Uni), Daniel Manfred Malcolm (îles Turques et Caïques) et Wilma Reveron-Collazo (Porto Rico), ont fait des exposés en rapport avec cette question.

15. À la 3^e séance, le 20 mai, les représentants de la République islamique d'Iran, de l'Équateur, de Cuba, du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Argentine, de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne et de la Chine ont fait des observations et des déclarations concernant la situation des territoires non autonomes de la région des Caraïbes. Les représentants de Sainte-Hélène et des îles Turques et Caïques, ainsi que deux experts, ont également fait des déclarations.

^a On trouvera le texte des déclarations et le compte rendu des débats du séminaire sur le site Web intitulé « Les Nations Unies et la décolonisation », consultable à l'adresse suivante : www.un.org/fr/decolonization.

16. À la 3^e séance également, les participants au séminaire ont examiné le statut des territoires non autonomes de la région du Pacifique en se fondant sur le point de vue d'experts indépendants et ont entendu les exposés de quatre de ces experts présents à la réunion, à savoir Michael Lujan Bevacqua (Guam), Edward Paul Wolfers (Australie), Roch Wamytan (Nouvelle-Calédonie) et Mikaël Forrest (Nouvelle-Calédonie). Les exposés en question ont donné lieu à des observations et à des déclarations de la part des représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Indonésie, de Cuba, de la République arabe syrienne, de l'Algérie, du Nicaragua et de la Chine.

17. À la 4^e séance, le 20 mai, cinq experts ont fait des déclarations sur la situation des territoires non autonomes de la région du Pacifique. Les participants ont ensuite examiné le statut des territoires non autonomes d'autres régions, question introduite par un exposé de Phyllis Rendell [îles Falkland (Malvinas)]^b.

18. Les participants au séminaire ont entendu ensuite des déclarations des représentants d'El Salvador, de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Argentine. M^{me} Rendell et un expert sont également intervenus.

19. À la 4^e séance, les participants au séminaire ont entendu des exposés concernant trois territoires non autonomes d'autres régions, présentés par Joseph Bossano (Gibraltar), Mohamed Yeslem Beisat Deich (Front Polisario, occupant le siège du Sahara occidental) et Pamela Ward Pearce (Sainte-Hélène).

20. Ces exposés ont donné lieu à des déclarations faites par les représentants de l'Espagne, du Maroc, de l'Algérie, de Cuba, de l'Équateur, du Nicaragua, de la République arabe syrienne, de la Fédération de Russie, de la République bolivarienne du Venezuela, du Chili, du Guatemala, de l'Éthiopie, de la Chine, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'Argentine. Joseph Bossano (Gibraltar) et Mohamed Yeslem Beisat Deich (Front Polisario, occupant le siège du Sahara occidental) se sont de nouveau exprimés.

21. À la 5^e séance, le 21 mai, les membres du Comité spécial présents au séminaire ont tenu des consultations au sujet du projet de conclusions et de recommandations du séminaire.

22. À la reprise du séminaire, un exposé sur le rôle des organismes des Nations Unies dans la fourniture d'une aide aux territoires non autonomes a été présenté par un représentant du siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes (situé à la Trinité-et-Tobago), Dale Alexander.

23. À la même séance, les participants au séminaire ont entendu l'exposé d'un expert, Sergei Cherniavsky (Ukraine), concernant les recommandations à formuler, en lien avec le thème du séminaire.

C. Clôture du séminaire

24. À la 5^e séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport sur les travaux du séminaire, qui a ensuite été adopté.

^b La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir ST/CS/SER.A/42).

25. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation un projet de résolution dans lequel ils exprimaient leurs remerciements au Gouvernement et au peuple du Nicaragua (appendice III).

26. Toujours à la même séance, des observations finales ont été faites par la Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies, María Rubiales de Chamorro et par le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, Miguel D'Escoto, actuel Conseiller en matière de politique étrangère du Président du Nicaragua, Daniel Ortega Saavedra.

27. Le Président du Comité spécial a également fait une déclaration finale.

III. Conclusions et recommandations

28. Les membres du Comité spécial ayant participé au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui consiste à examiner l'application de la Déclaration, à faire des propositions et des recommandations sur les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et à en rendre compte à l'Assemblée générale.

29. Les membres participants ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

30. En outre, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du séminaire ([A/AC.109/2015/17](#), annexe), les membres participants présenteront les conclusions et recommandations du séminaire au Comité spécial à sa session de fond, en juin 2015.

A. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : les 70 ans de l'Organisation des Nations Unies : bilan du programme de décolonisation

31. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont noté que la période 2011-2020 avait été proclamée troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme par l'Assemblée générale. Les participants ont évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial;

b) Ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se sont posées au cours de la troisième Décennie, comme les incidences des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, la crise économique et financière mondiale, l'importance de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation du public, le rôle de la société civile et des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la capacité de s'auto-administrer totalement;

c) Ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la

dynamique du monde interconnecté d'aujourd'hui, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale;

d) Ont reconnu que les changements climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que la crise économique et financière mondiale actuelle avait fait ressortir la nécessité d'assurer leur viabilité économique et de diversifier leur tissu économique;

e) Ont constaté le rôle important que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux jouaient en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux;

f) Ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé que les puissances administrantes étaient responsables de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

g) Ont salué les appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions des Nations Unies;

h) Ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales;

i) Ont reconnu l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions des Nations Unies;

j) Ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui était de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires;

k) Ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées;

l) Ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat des Nations Unies concernant la décolonisation, en application de la résolution 69/107 et des autres résolutions sur la question, et que tous les intéressés en profiteraient, y compris les puissances administrantes, et à cet égard, ont salué la participation de la France au séminaire et encouragé les autres puissances administrantes à participer aux futurs séminaires régionaux sur la décolonisation;

m) Ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Espagne, du Guatemala, du Mexique, du Maroc et de l'Uruguay au séminaire.

B. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : les 70 ans de l'Organisation des Nations Unies : bilan du programme de décolonisation dans les Caraïbes, y compris la suite donnée au séminaire pour la région du Pacifique de 2014

32. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont apprécié et encouragé la participation au séminaire du représentant du Gouvernement territorial et de l'expert des îles Turques et Caïques, qui ont fourni des renseignements, ainsi que celle de l'expert et représentant de la société civile de Porto Rico, qui a fait connaître ses vues sur le processus de la décolonisation dans la région des Caraïbes, et en particulier sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale;

En ce qui concerne la situation de Porto Rico :

b) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration, dans laquelle il était recommandé que le Comité spécial reste saisi de la question et continue de faire des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale, en application des résolutions et décisions relatives à Porto Rico qu'il a adoptées depuis 1972, qui réaffirment le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dont les principes fondamentaux s'appliquent à la question de Porto Rico, et ont pris note de l'exposé fait par un expert de Porto Rico sur les conséquences de l'endettement pour la situation économique du territoire;

c) Ont demandé que soient libérés les prisonniers politiques condamnés pour avoir lutté en faveur de l'indépendance et de l'autodétermination de Porto Rico, parmi lesquels Oscar López Rivera, emprisonné depuis 34 ans dans des conditions inhumaines;

En ce qui concerne la situation des îles Turques et Caïques :

d) Ont fait part de leur satisfaction concernant la déclaration faite par le représentant du Gouvernement territorial et ont pris note des informations communiquées relativement à la présence du Comité spécial dans le territoire;

e) Ont pris note des propositions faites en vue d'introduire un dispositif interne de contre-pouvoirs au sein du Gouvernement territorial et de considérer l'adoption d'une résolution consacrée uniquement au territoire.

C. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : les 70 ans de l'Organisation des Nations Unies : bilan du programme de décolonisation dans le Pacifique, y compris la suite donnée au séminaire pour la région du Pacifique de 2014

33. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des Samoa américaines :

- a) Ont fait part de leur satisfaction concernant la déclaration faite par le représentant du Gouverneur et les informations communiquées;
- b) Ont pris note qu'en dépit des rapports en majeure partie fructueux que le territoire entretenait avec la Puissance administrante, plusieurs problèmes économiques et politiques se posaient;

c) Ont noté que le représentant du Gouverneur s'était déclaré préoccupé par le fait que le territoire était toujours placé sous l'autorité du Président et du Département de l'intérieur des États-Unis, qu'il n'était pas représenté au Congrès fédéral et que sa Constitution devait être approuvée par le gouvernement de la Puissance administrante;

d) Ont noté les inquiétudes exprimées à l'égard de certaines lois fédérales américaines qui continuaient de limiter la capacité du territoire de parvenir à une croissance économique durable;

e) Ont pris note du résultat du référendum organisé en novembre 2014, lors duquel la proposition consistant à donner au Fono, le parlement du territoire, le pouvoir d'annuler le veto du Gouverneur a été rejetée, et ont constaté avec satisfaction qu'un débat sur la voie à suivre avait été ouvert dans le territoire;

f) Ont accueilli avec satisfaction l'invitation faite au Comité spécial d'envoyer une mission de visite dans le territoire;

En ce qui concerne la situation de Guam :

g) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant du Gouverneur, qui a fait le point sur les efforts déployés pendant l'année écoulée par la Commission de la décolonisation de Guam aux fins de la décolonisation, en l'occurrence l'allocation d'un budget substantiel à l'organisation d'une campagne éducative sur l'autodétermination;

h) Ont constaté avec satisfaction que la Commission de la décolonisation était déterminée à mieux sensibiliser le public en diffusant sur les chaînes de télévision des programmes traitant du processus de décolonisation, des différentes formes de statuts et de leurs conséquences pour l'emploi, les échanges et le commerce à Guam, et de l'identité des habitants du territoire;

i) Ont pris note des propositions faites pour accélérer le processus de décolonisation, notamment celles visant à ce que la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques fournisse des informations sur les différents statuts politiques possibles et à ce qu'un programme de travail pour la

décolonisation de chacun des territoires non autonomes soit examiné par l'Assemblée générale;

j) Ont souligné à nouveau qu'il fallait continuer de suivre de près la situation du territoire, notamment en ce qui concernait les ambiguïtés que présentait la loi établissant la liste des personnes habilitées à participer au référendum sur l'autodétermination, et la nécessité de sensibiliser la population à cette question dans le cadre d'un programme éducatif présentant les différentes formules possibles;

k) Ont pris note des préoccupations suscitées par l'annonce relative à la publication d'une opinion par la Cour d'appel des États-Unis pour le neuvième circuit, en vertu de laquelle la validité du recours contestant la limitation de la participation au référendum du territoire sur son statut politique était confirmée;

l) Ont considéré que le référendum sur la décolonisation de Guam devrait être compatible avec la Charte des Nations Unies, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la Déclaration universelle des droits de l'homme;

En ce qui concerne la situation de la Polynésie française :

m) Ont fait part de la préoccupation persistante du Comité spécial face au fait que la Puissance administrante n'avait pas communiqué d'informations sur le territoire comme l'exigeait l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies;

n) Ont souligné, à cet égard, qu'il importait de collecter des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat;

o) Ont pris note des préoccupations concernant l'accès des Ma'ohi aux ressources de la zone économique exclusive, la propriété de ces ressources et les droits des Ma'ohi à cet égard, et rappelé la résolution 69/107 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a vivement engagé les puissances administrantes concernées à prendre des mesures efficaces pour sauvegarder et garantir les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes sur leurs ressources naturelles, y compris le droit d'être et de rester maîtres de la mise en valeur future de ces ressources, et demandé aux puissances administrantes de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits de propriété des peuples de ces territoires;

En ce qui concerne la situation de la Nouvelle-Calédonie :

p) Ont noté à nouveau que le Gouvernement français coopérait et participait de façon constructive au processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, en particulier en ce qu'il avait permis la première mission de visite du Comité spécial;

q) Ont salué la déclaration faite par le représentant de la Puissance administrante, dans laquelle celui-ci avait indiqué qu'un gouvernement avait été formé le 1^{er} avril 2015 et était prêt à régler les principaux problèmes qui se posaient, et qu'au cours de la dernière décennie, le développement de la Nouvelle-Calédonie avait été sans précédent;

r) Ont fait part des préoccupations exprimées au sujet des mouvements migratoires vers la Nouvelle-Calédonie et engagé la Puissance administrante à

veiller à ce qu'ils n'aient pas d'incidence négative pour le peuple kanak, en application des dispositions établies par l'ONU;

s) Ont pris acte des efforts de rééquilibrage économique et social déployés par la Puissance administrante et constaté qu'il fallait en faire davantage pour veiller à ce que le transfert de pouvoirs prévu par l'Accord de Nouméa soit effectué dans les temps et pour renforcer comme il se devait les capacités du peuple kanak;

t) Ont réaffirmé la résolution 69/107 de l'Assemblée, dans laquelle cette dernière a réaffirmé qu'en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administrait complètement lui-même au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, la puissance administrante concernée devait continuer de communiquer des renseignements au sujet de ce territoire en vertu de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte;

u) Ont de nouveau engagé toutes les parties concernées, dans l'intérêt de tous les Néo-Calédoniens, à poursuivre leur dialogue dans un esprit d'harmonie et dans le cadre de l'Accord de Nouméa;

v) Ont souligné qu'il fallait que l'Organisation des Nations Unies continue de suivre de près la situation dans le territoire, notamment la suite donnée aux recommandations formulées au terme de la mission de visite, et ont noté que le Front de libération nationale kanak socialiste avait demandé une aide électorale au Département des affaires politiques du Secrétariat pour conduire le processus d'autodétermination durant la phase finale de la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa;

w) Ont pris note des informations concernant la future réunion extraordinaire des parties signataires à l'Accord de Nouméa, qui devait se tenir à Paris le 5 juin 2015, pour permettre l'examen des problèmes qui continuaient de se poser concernant les listes électorales et les questions connexes.

D. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : les 70 ans de l'Organisation des Nations Unies : bilan du programme de décolonisation dans les autres régions, y compris la suite donnée au séminaire régional pour le Pacifique de 2014

34. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

S'agissant de la situation dans les îles Falkland (Malvinas) :

a) Ont rappelé que l'Assemblée générale et le Comité spécial avaient exigé, dans leurs résolutions et décisions, la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au conflit de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale et à celles adoptées ultérieurement par les Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée avait fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé; ont rappelé également que l'année 2015 marquait le cinquantième anniversaire de

l'adoption de la résolution 2065 (XX) sur la question des îles Falkland (Malvinas) par l'Assemblée, renouvelée à ce jour par l'Assemblée et le Comité spécial; et ont demandé au Secrétaire général d'intensifier les efforts qu'il déploie pour accomplir sa mission de bons offices, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur la question;

S'agissant de la situation à Gibraltar :

b) Ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies en vue d'entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin de mettre en place une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables et conformément à la Charte des Nations Unies; ont constaté que, le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes; et ont dit espérer que ce mécanisme commencerait rapidement ses travaux;

S'agissant de la situation à Sainte-Hélène :

c) Se sont félicités de la participation de la représentante du Gouvernement de Sainte-Hélène, qui a voyagé plusieurs jours pour se rendre du territoire au Nicaragua, ainsi que des informations qu'elle a fournies;

d) Ont pris note des vues exprimées par la représentante de Sainte-Hélène, selon lesquelles le territoire ne souhaitait pas l'indépendance du fait qu'il disposait déjà d'un gouvernement dûment constitué;

e) Ont pris note des préoccupations exprimées par la représentante de Sainte-Hélène au sujet des conséquences néfastes que pourrait avoir la construction de l'aéroport, notamment l'installation d'un nombre croissant de familles expatriées dans le territoire et l'absence de plan spécifique pour la mise en place d'une liaison aérienne ou maritime entre Sainte-Hélène et les îles voisines;

f) Ont pris note des informations fournies par la représentante de Sainte-Hélène selon lesquelles, en dépit des dispositions relatives aux droits de l'homme inscrites dans la constitution de 2009, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que d'autres accords internationaux majeurs ne s'appliquaient pas encore dans le territoire;

S'agissant de la situation au Sahara occidental :

g) Ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question, notamment sa résolution 69/101, et appuyé les résolutions 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009), 1920 (2010), 1979 (2011), 2044 (2012), 2099 (2013), 2152 (2014) et 2218 (2015) du Conseil de sécurité ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de trouver une solution à la question du Sahara occidental; ont souligné qu'il fallait s'efforcer à nouveau de trouver une solution politique durable à la question; ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté

politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus active de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations; ont réitéré la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui favorise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes

35. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

- a) Se sont félicités de la participation du représentant du Siège sous-régional pour les Caraïbes de la CEPALC au séminaire ainsi que des informations qu'il a fournies;
- b) Ont engagé les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que les autres organismes des Nations Unies, d'accroître leur participation aux travaux du Comité spécial, y compris aux futurs séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité;
- c) Ont fait part de leur appui en faveur du rôle des commissions régionales des Nations Unies pour ce qui est de renforcer et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier aux activités du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la CEPALC et à celles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conformément à leur mandat et aux résolutions des Nations Unies sur la décolonisation.

F. Suggestions et propositions pour la troisième Décennie

36. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

- a) Ont réaffirmé que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et pouvaient, en vertu de ce droit, déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel;
- b) Ont réaffirmé également que toute tentative visant à briser en tout ou en partie l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies;
- c) Ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du

Comité spécial constituait un grand programme de l'Organisation et que celle-ci devait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient réglés de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

d) Ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et suivre la situation dans les territoires;

e) Ont souligné qu'il importait que le Comité spécial adopte d'urgence une stratégie anticipative et clairement définie pour la réalisation de l'objectif de la décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU. Il devait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

f) Compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé que la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords concernés soit facilitée, conformément aux résolutions des Nations Unies et grâce aux mécanismes appropriés, de même que le renforcement d'une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales;

g) Compte tenu également du rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés et en appui aux processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions des Nations Unies, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes;

h) S'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de l'information du Secrétariat, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et créatives pour promouvoir une campagne de sensibilisation visant à donner aux peuples des territoires une meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies relatives à la décolonisation, de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes;

i) Au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements territoriaux concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes;

j) En ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits de l'homme et d'une manière transparente, responsable, sans exclusive, avec la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions des

Nations Unies relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;

k) S'agissant des relations avec les puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer de cultiver et de renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, notamment par un dialogue dans le cadre de réunions de travail informelles, et réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial;

l) À cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point d'intensifier l'action visant à renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes, et prié instamment le Comité de continuer d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question, dans des cadres tant officiels qu'officiels, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation pendant la troisième Décennie internationale;

m) En outre, ont souligné qu'il importait au plus haut point de redoubler d'efforts en vue de consolider les relations entre le Comité spécial, les autres États Membres et les parties concernés ainsi que les experts et la société civile des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des Nations Unies;

n) Eu égard à la contribution précieuse apportée par les représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'aide du Secrétariat, devait continuer à œuvrer en faveur d'une pleine participation de représentants des territoires autonomes aux futurs séminaires. Les puissances administrantes devaient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

o) Ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant et, à ce sujet, ont pris note de la proposition d'un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires;

p) À cet égard, ont affirmé que le Comité spécial devait continuer d'organiser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires de façon innovante afin qu'un plus grand nombre de membres participant aux séminaires régionaux avec un financement de l'ONU, ce qui permettrait au Comité spécial de mieux comprendre les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des Nations Unies sur la décolonisation;

q) S'agissant du rôle du système des Nations Unies dans la prestation d'aide aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des Nations Unies et grâce au mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires; à cet égard, le Comité devait élaborer des modalités propres à promouvoir la participation de ces institutions et organismes;

r) Ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et

d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qui restait à faire et, à cet égard, ont invité le Comité à continuer d'élaborer une proposition de projet spécifique;

s) Ont rappelé que le Comité spécial devait continuer de s'employer à envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement territorial et de la puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément aux résolutions des Nations Unies et, à cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire par les représentants de territoires non autonomes pour les missions de visite et les missions spéciales;

t) Ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auront trouvé un règlement satisfaisant dans le cadre des résolutions des Nations Unies;

u) Dans le cadre de la troisième Décennie, ont indiqué que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la troisième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation.

Appendice I

Message du Secrétaire général à l'occasion du séminaire de la région des Caraïbes sur les activités de la troisième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme : soixante-dixième anniversaire de l'ONU – bilan du programme de décolonisation

Prononcé par la Chef du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques

J'ai le grand plaisir de saluer tous les participants réunis à Managua en vue du séminaire pour la région des Caraïbes sur la décolonisation. Je tiens à remercier vivement le Gouvernement et le peuple nicaraguayens pour l'hospitalité généreuse dont ils ont fait preuve en organisant cet événement important qui permet de dresser le bilan du programme de décolonisation à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

En célébrant cet anniversaire, nous rendons également hommage aux efforts déployés depuis 70 ans pour faire avancer le programme de décolonisation. Depuis la création de l'Organisation en 1945, plus de 80 nations, peuplées de 750 millions d'habitants, qui étaient encore soumises au régime colonial, ont rejoint l'ONU en tant qu'États souverains. En 1946, on comptait 72 territoires sur la liste des territoires non autonomes, administrés par huit États Membres. Aujourd'hui, cette liste comporte 17 territoires, soit 1,6 million d'habitants en tout, administrés par quatre puissances administrantes. Si de nombreux résultats ont été obtenus, le travail de décolonisation n'est pas encore achevé et nous n'avons pas atteint l'objectif consistant à éliminer le colonialisme.

La réalisation des objectifs de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme est une entreprise commune de tous les acteurs concernés (territoires non autonomes, puissances administrantes et autres parties prenantes au processus de décolonisation), qui exige de leur part un engagement constructif, des efforts soutenus et une volonté politique, avec le soutien du Comité spécial de la décolonisation. La communauté internationale se doit de garantir que les territoires qui ne s'administrent pas encore complètement eux-mêmes y parviennent, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation.

Ces dernières années, nous avons été encouragés par le nouveau dynamisme manifesté par le Comité spécial dans ses activités. Les partenariats s'intensifient entre les puissances administrantes et le Comité. Je remercie le Président actuel du Comité des efforts sans relâche qu'il a déployés à cet égard.

Ce séminaire donne au Comité spécial la possibilité de se concerter avec tous les acteurs concernés, ainsi qu'avec les experts et les membres de la société civile, sur la situation de chacun des territoires et les problèmes qui les préoccupent. C'est aussi l'occasion pour tous les participants de présenter leurs recommandations au Comité afin de l'aider à envisager la voie à suivre pour mener à bien le processus de décolonisation de chaque territoire, comme en a décidé l'Assemblée générale.

En plus du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, nous sommes cette année à mi-parcours de la troisième Décennie internationale. À ce stade, j'exhorte tous

ceux qui participent à ce séminaire à définir des mesures concrètes et applicables qui pourraient nous aider à réaliser, d'ici à 2020, date à laquelle s'achèvera la Décennie internationale, le noble objectif d'éliminer le colonialisme. En tant que Secrétaire général, je me tiens prêt à vous accompagner dans le chemin qui reste à parcourir. Dans cet esprit de partenariat, je vous souhaite un séminaire productif et couronné de succès.

Appendice II

Liste des participants

Membres du Comité spécial

Équateur (présidence)	Xavier Lasso Mendoza ^a
Chili	Diego Morejón
Chine	José Eduardo Proaño ^a
Cuba	José Antonio Cousiño
Éthiopie	Wei Zonglei
Fédération de Russie	Oscar León González ^a
Indonésie	Dawit Yirga Woldegerima ^a
Iran (République islamique d')	Alexander A. Volgarev ^a
Nicaragua	Indah Nuria Savitri ^a
	Hossein Maleki ^a
	Miguel D'Escoto
	María Rubiales de Chamorro
	Jaime Hermida Castillo
	Rubén Berrios
	Juan Damau
	Patricia Bajana
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Fred Sarufa
République arabe syrienne	Bashar Ja'afari ^a
Venezuela (République bolivarienne du)	Rafael Darío Ramírez Carreño
	Zael Alexis Fernandez Rivera
	José Arrue
	Ansonith Alvano

États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Algérie	Sofiane Mimouni
	Hadj Ali
	Zaina Benhabouche
Argentine	Gerardo Díaz Bartolome
	Gonzalo S. Mazzeo

^a Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

Australie	Peta McDougall
Costa Rica	Rebeca Díaz Calderón
El Salvador	Morena Iris Bustamante
Espagne	Rafael Garranzo García
Guatemala	Diego Israel Girón Rodas
Maroc	Abderrahman Leibek
	Omar Kadiri
	Khaddad El Moussaoui
Mexique	Miguel Díaz Reynoso
	Gilberto Velarde Meixueiro
	Carlos Blasco Bernáldez
	José Miguel Bello Villarino

Puissances administrantes

France	Antoine Joly
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Chris Campbell

Territoires non autonomes

Gibraltar	Joseph Bossano
Guam	Albert Poggio
îles Falkland (Malvinas) ^b	Edward A. Alvarez
îles Turques et Caïques	Phyllis Rendell
Nouvelle-Calédonie	Conrad Howell
	Jean-Louis D'Anglebermes
	François Bockel
	Marjorie Ehnyimane
Sahara occidental	Mohamed Yeslem Beisat Deich
	Sueliman Tieb
	Mayra Luisa Sandoval
Sainte-Hélène	Pamela Ward Pearce
Samoa américaines	Talauega Eleasalo Ale
	Mauga Tasi

^b La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un conflit de souveraineté entre les Gouvernement argentin et britannique (voir ST/CS/SER.A/42).

Fonds et programmes des Nations Unies

Programme des Nations Unies Silvia Rucks
pour le développement
Tamara Delgado
Glomara Iglesias

Organisation du système des Nations Unies

Commission économique pour l'Amérique Dale Alexander
latine et les Caraïbes

Experts

Alejandro Betts
Michael Lujan Bevacqua
Sergei Cherniavsky
Peter Clegg
Mikaël Forrest
Daniel Manfred Malcolm
Wilma Reveron-Collazo
Roch Wamytan
Edward Paul Wolfers

Appendice III

Résolution de remerciement au Gouvernement et au peuple nicaraguayens

Les participants au séminaire pour la région des Caraïbes,

S'étant réunis à Managua du 19 au 21 mai 2015 pour examiner les défis et les possibilités que présente le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,

Ayant entendu l'importante déclaration faite à l'ouverture du séminaire par le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, Miguel D'Escoto, actuel Conseiller du Président de la République du Nicaragua, Daniel Ortega Saavedra,

Prenant note des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple nicaraguayens pour avoir fourni au Comité spécial les facilités nécessaires à la tenue du présent séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès de la réunion et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour à Managua.

15-11072 (F) 070915 080915



Merci de recycler